

Note de service

Destinataire : Tous les employés FIQ, CSN, SNS et SCFP du CIUSSS-EMTL

Expéditeur : Jonathan Bureau, Directeur adjoint aux opérations financières

Date : Le 9 avril 2025

Objet : Remboursement de la cotisation à un ordre professionnel
2024-2025 et 2025-2026

Bonjour,

À la suite de la signature des nouvelles conventions collectives, une lettre d'entente relative à la cotisation à un ordre professionnel prévoit un remboursement annuel de 50 % du montant de la cotisation incluant les assurances et les taxes jusqu'à un montant annuel maximal de 400 \$.

Avant de soumettre votre demande de remboursement via le compte de dépenses web à l'adresse suivante <https://guichetrhweb.cemtl.rtss.qc.ca/guichetweb/> nous vous invitons à prendre connaissance de la procédure, de l'outil de calcul ainsi que de la liste complète des titres d'emploi admissibles à un remboursement au lien suivant ([Compte de dépenses: CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal](#)).

Pour toute question concernant votre demande de remboursement, nous vous invitons à compléter une demande Octopus / Service de la paie / Compte de dépenses web (CDDW).

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.

